



CONTRAT MENSUEL A FLOT



SEJOUR A FLOT 2026 - PORT DE SAINT GOUSTAN - AURAY

Contrat saisonnier à flot (corps-mort ou ponton) sur demande de réservation



FAIRE SA DEMANDE

- Demande d'inscription en liste d'attente à adresser par email à l'adresse suivante : saint-goustan@compagniedesportsdumorbihan.fr.
- La demande doit être accompagnée des coordonnées complètes du propriétaire, des caractéristiques du navire, du type d'amarrage, ainsi que des dates de début et de fin de contrat souhaitées. Une confirmation d'inscription en liste d'attente est transmise en retour par email et doit être conservée.
- Un contrat est alors préparé par la capitainerie et adressé pour signature des deux parties.
- Ouverture des réservations le 1er décembre de chaque année pour l'année civile suivante. Traitement selon l'ordre chronologique des inscriptions et selon la capacité du port.



CARACTERISTIQUE DE L'OFFRE

- Un emplacement sur corps mort ou ponton pour une période définie de l'année
- Service de rade disponible aux horaires d'ouverture de la capitainerie
- Accès sanitaires / accès wifi
- Règlement à la signature du contrat : au choix au comptant, par prélèvements automatiques ou chèques vacances.

Demandez votre carte en Capitainerie

Profitez des avantages contractuels et des bonus liés à vos escales ! Utilisez l'application "Plaisance Morbihan"



MENSUEL ESCALE MORBIHAN

valable pour tout contrat mensuel sur corps mort d'une durée supérieure à 4 mois incluant les mois de Juin, Juillet et Août



Réseau Passeport Escales



Ass Ports scales

Sous condition d'avis de croisière avant 12h.

Les 2 premières nuitées offertes à chaque escale

- Nombre total de nuitées illimité dans les ports de la Compagnie des ports du Morbihan sauf Houat et Hoedic 1 nuit / an hors juillet et août
- Nombre total de nuitées limité à 5 nuits / an / port dans les ports partenaires du réseau Passeport Escales.



Avantage terre-plein été

Terre-plein, ber et manutentions gratuites pour une mise à terre de 2 semaines minimum consécutives entre le 1er Juin et le 30 Septembre dans l'un des ports équipés de la Compagnie (demande à faire parvenir avant le 1/06, la mise à terre gratuite pourra être avancée au 01/05)



TARIFS 2026

Monocoque	CATEGORIE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
Longueur	maxi	5,99	6,49	6,99	7,49	7,99	8,49	8,99	9,49	9,99	10,49	10,99	11,49	11,99	12,99	13,99
Largeur	maxi	2,30	2,45	2,60	2,70	2,80	2,95	3,10	3,25	3,40	3,55	3,70	3,85	4,00	4,30	4,60
Surface (multicoque)	maxi	13.78	15.90	18.17	20.22	22.37	25.05	27.87	30.84	33.97	37.24	40.66	44.24	47.96	55.86	64.35

Ponton (mois)

Extrait des tarifs en € TTC (mois)

Janvier, Février, Mars et Novembre, Décembre	92	102	111	122	132	144	156	171	186	202	219	239	259	294	346
Avril, Mai, Juin, Septembre, Octobre	155	168	180	194	206	221	234	250	266	282	299	319	338	374	430
Juillet et Aout	305	323	342	361	378	397	413	434	450	468	484	503	516	553	614

Corps-mort (mois)

Janvier, Février, Mars et Novembre, Décembre	83	91	100	110	119	130	142	154	167	182	198	215	234	265	311
Avril, Mai, Juin, Septembre, Octobre	132	142	154	164	178	187	200	213	226	241	255	271	289	318	365
Juillet et Aout	227	242	258	271	283	298	313	325	338	352	364	377	388	416	460

Pour tout contrat mensuel d'une durée inférieure à 1 mois : les 7 premières nuitées sont facturées sur la base tarifaire "Passage"

Passage (nuitée)

Janvier, Février, Mars et Novembre, Décembre	8	9	10	11	12	14	15	16	18	20	21	23	24	28	31
Avril, Mai, Juin, Septembre, Octobre	11	12	13	14	16	17	18	21	22	24	26	28	30	35	39
Juillet et Aout	17	19	22	23	25	27	29	31	33	35	38	41	44	50	55

Pour d'autres caractéristiques techniques, consulter la Capitainerie

IMPORTANT

Déclarez vos absences avant 12h pour bénéficier des gratuits.

Comment déclarer vos absences :



Sur l'application "Plaisance Morbihan" ou "Portail Plaisance"



Sur le site Interne de votre port d'attache rubrique « ma capitainerie numérique »

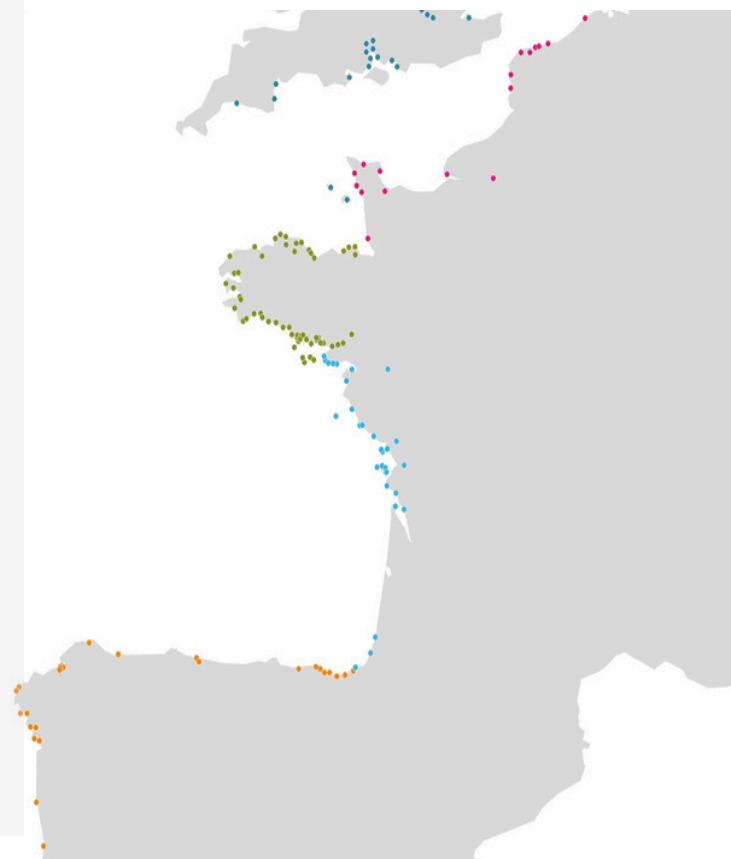


Par téléphone
02 85 52 04 54

OFFRE PASS-PORT ESCALE 2026



Votre contrat inclut le Pass-Ports Escales⁽¹⁾. À ce titre, vous bénéficiez des deux premières nuitées d'escale offertes dans les ports partenaires du réseau Pass-Ports Escales.



CÔTE ATLANTIQUE

LOIRE ATLANTIQUE

- PIRACI SUR MER
- LA TURBALLE
- LE CROISIC
- LA BAULE LE POULIGUEN
- PORNICHE
- NANTES MÉTROPOLE
- COUERON
- ERDRÉ
- MÉTROPOLE BÉLEM
- TRENTEMOULT
- LES PORTES DE L'ATLANTIQUE
- PORNIC LA NOËVILLARD

VENDEE

- ÎLE D'YEU PORT JOINVILLE
- ST GILLES CROIX DE VIE PORT LA VIE
- LES SABLES D'OLONNE PORT OLONA
- LES SABLES D'OLONNE QUAI GARNIER
- TALMONT ST HILAIRE BOURGENAY

CHARENTE MARITIME

- LA ROCHELLE
- MARANS
- ÎLE DE RÉ SAINT MARTIN
- ÎLE DE RÉ LA FLOTTE
- OLÉRON LE CHATEAU D'OLÉRON
- OLÉRON LE DOUHET ET BOYARDVILLE
- OLÉRON SAINT DENIS
- ROCHEFORT
- ROYAN ET BONNE ANSE
- MORTAGNE SUR GIRONDE

GIRONDE

- VERDON SUR MER PORT MÉDOC

LANDES

- CAPBRETON

PYRENEES ATLANTIQUES

- ANGLET PORT DU BRISE LAMES
- PORT D'HENDAYE

ESPAGNE

PAYS BASQUE

- HONDARRIBIA
- ORIO
- GETARIA
- MUTRIKU
- BERMEO
- BILBAO RC MARTIMO DEL ABRA
- SAINT SEBASTIEN DONOSTIA
- ZUMAIA

ASTURIES

- GIJON MARINA YATES
- PUERTO DEPORTIVO DE GIJON

GALICE

- RCN DE RIBADEO
- MARINA VIVIERO
- RCN LA CORUNA M. REAL
- CN RIA DE ARES
- LA COROÑE MARINA CORUNA
- CN DE CAMARINAS
- MARINA MUXIA
- A POBRA DO CARAMINAL
- MARINA MIROS
- RCN DE PORTOSIN
- CN DE PORTONOVO
- MARINA COMBARRO

PORTUGAL

- POVOA DE VARZIM
- PORTO ATLÁNTICO

4 NUITÉES PAR PORT PAR AN POUR LES AUTRES PORTS DU RÉSEAU

GRANDE BRETAGNE

- JERSEY ST HELIER
- GUERNESEY ST PETER
- TORQUAY MARINA
- BRIKHAM MARINA
- PLYMOUTH QUEEN ANNE'S BATTERY
- HAMBLE MERCURY YACHT HARBOUR
- PORT HAMBLE MARINA
- HAMBLE POINT MARINA
- HAMWORTHY COBB'S QUAY MAINA
- HYTHE MARINA VILLAGE
- SOUTHAMPTON OCEAN VILLAGE MARINA
- SOUTHAMPTON SHAMROCK QUAY
- SOUTHAMPTON SAXON WHARF
- HAYLING ISLAND NORTHNEY MARINA
- HAYLING ISLAND SPARKES MARINA
- BRAY MARINA
- WINDSOR MARINA
- CHERTSEY PENTON HOOK MARINA
- CHATHAM MARITIME MARINA
- IPSWICH WOOLVERSTONE MARINA

BRETAGNE

ILE ET VILAINE

- ST MALO PORT DES SABLONS
- ST MALO PORT VAUBAN

CÔTES D'ARMOR

- PLOUËR SUR RANCE
- PORT DE SAINT CAST
- PLÉNEUF VAL ANDRÉ DAHOUËT
- SAINT BRIEUX PORT DU LÉGUÉ
- SAINT QUAY PORT D'ARMOR
- LEZARDRIEUX
- BINIC
- PAIMPOL
- PONTRIEUX
- TRÉGUIER
- PERROS GUIRREC LE LINKIN
- PERROS GUIREC PLOUMANAC'H
- TRÉBEURDEN

FINISTERE

- MORLAIX
- ROSCOFF
- L'ABER WRAC'H
- BREST LE CHÂTEAU
- BREST MOULIN BLANC
- CAMARET SUR MER
- CROZON MORGAT
- DOUARNENEZ PORT RHU ET TRÉBOUL
- AUDIERNE
- PORT LESCONIL
- LOCTUDY
- COMBRIT SAINTE MARINE
- PORT LA FORÊT
- CONCARNEAU
- NÉVEZ PORT MANEC'H ET KERDRUC
- MOËLAN SUR MER BÉLON
- CLOHARS CARNOËL DOËLAN
- LE POULDU LAÏTA
- LE POULDU LAÏTA (SIVU)

MORBIHAN

- GROIX PORT TUDY
- BELLE ÎLE LE PALAIS
- BELLE ÎLE SAUZON
- LOCMARIAQUER
- ARZON MOUILLAGE

MANCHE & MER DU NORD

BELGIQUE

- KYCN NIEUWPOORT
- PORT DE LIÈGE
- WSKLUM VZM NIEUWPOORT
- ROYAL BELGIAN SAILING CLUB

HAUTS DE FRANCE

- DUNKERQUE MARINA
- DUNKERQUE YC MER DU NORD
- GRAVELINES
- PORT DE CALAIS
- BOULOGNE MARINA
- ETAPLES SUR MER

SEINE MARITIME

- LE HAVRE
- ROUEN

MANCHE

- PORT DE CARENTAN
- ST VAAST LA HOUGUE
- CHERBOURG PORT
- CHANTEREYNE
- PORT DIËLETTE
- BARNEVILLE CARTERET
- PORT BAIL SUR MER
- GRANVILLE PORT DE HÉREL

DES NUITÉES EN ILLIMITÉ DANS LES PORTS DE LA COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN

(dans la limite de 2 nuits consécutives par escale)

- GUIDEL
- LARMOR PLAGE KERNÉVEL
- LORIENT CENTRE
- HENNEBONT
- LOCMIQUÉLIC
- PORT-LOUIS
- GÂVRES
- ÉTEL
- QUIBERON PORT HALIGUEN
- LA TRINITÉ SUR MER
- AURAY SAINT GOUSTAN
- BADEN PORT BLANC - ÎLE AUX MOINES
- ARRADON
- VANNES
- ARZON PORT NAVALO
- ARZON PORT DU CROUESTY
- SARZEAU SAINT JACQUES
- DAMGAN PÉNERF
- ARZAL CAMOËL
- FOLLEUX
- ROCHE BERNARD
- REDON

* Sauf pour les îles HOUAT et HOEDIC : 1 nuitée / an / île hors juillet et août

NUITÉES BONUS (2)

pour toute absence ≥ 8 nuits déclarées en continu !

Absence 8 nuitées = + 2 nuits
Absence 15 nuitées = + 6 nuits

(1) Conditions générales de cet avantage disponibles en capitainerie.
 (2) Les nuitées doivent être déclarées et en continu. Les nuitées bonus sont valables dans tous les ports du réseau jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, dans la limite de 1 nuitée par port.